

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DFPE 139 Subvention (104 556 euros), avenant n° 2 avec l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche (11e) pour la structure multi-accueil (11e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle d'objectifs signée le 31 juillet 2020 par l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche et la Ville de Paris ;

Vu l'avenant n° 1 signé le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 la convention susvisée ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subvention à l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche ayant son siège social 40, rue d'Orillon (11e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 104 556 euros est allouée à l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche pour sa structure multi-accueil située 40 rue de l'Orillon 11e (N° tiers PARIS ASSO : 193571, N° dossier : 2021_05292).

Article 3 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo", with a stylized, cursive script.

Anne HIDALGO